



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2009/2012 ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2011 PROCES-VERBAL

Lieu : Aula du cycle d'orientation du Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG : François Corthay, *président*
Manuel Coquoz, *vice-président*
Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Catherine Dumoulin

ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2011
3. Planification globale du domaine skiable de Téléverbier SA - secteur Bruson - information
4. Laiterie de Champsec – adaptation du crédit d'engagement - décision
5. Crédits complémentaires 2011 - décision
6. Budget 2012 – décision
 - 6.1 Examen du budget de la Municipalité
 - 6.2 Examen du budget des SIB
 - 6.3 Approbation du budget 2012
7. Divers

PROCES-VERBAL

Le président du CG, M. François Corthay souhaite la bienvenue aux conseillers communaux et généraux ainsi qu'aux chefs de service présents. Il salue également la présence de quelques citoyens ainsi que d'un journaliste du Nouvelliste. Il excuse l'absence du conseiller communal M. Patrick Bruchez.

L'assemblée a été convoquée le 21 novembre 2011, conformément à l'art. 4 du règlement du CG.

L'ordre du jour proposé est accepté.

Mme la conseillère générale André-Noëlle Filliez soumet la requête de 6 conseillers généraux demandant le vote à bulletin secret pour le budget global de la Municipalité ainsi que le vote séparé et à bulletin secret

pour l'objet "étude de la salle de Médran" figurant dans le budget d'investissement pour un montant de 2 millions. Cette requête est acceptée sur la base de l'article 28 al. 1 de la loi sur les communes : proposition faite par le dixième des membres présents.

1. Contrôle des présences

39 conseillers sont présents (dont deux arrivés en cours de plénum), 4 excusés et 2 absents.
Deux scrutateurs sont nommés : Mme Anne Gachoud et M. Christophe Sempere.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2011

Le secrétaire du CG, M. Nicolas Jost, rappelle les éléments essentiels de ce pv. Aucune remarque n'est soulevée. Il est considéré comme accepté.

3. Planification globale du domaine skiable de Téléverbier SA – secteur Bruson - information

Ce dossier a été présenté en détail lors de la séance plénière du 22 novembre 2011.
Le conseil général prend acte de la modification du plan d'affectation des zones, secteur Mayens de Bruson, l'abandon du projet de piste de ski en direction du Mont-Brûlé et le maintien du projet de pistes et d'installation en direction du col du Chargerat.

4. Laiterie de Champsec – adaptation du crédit d'engagement - décision

Ce dossier a également été présenté en détail lors de la séance plénière du 22 novembre 2011.
Un crédit d'engagement de Fr. 200'000.00 pour les travaux de rénovation avait été accepté par le CG en juin 2011. L'architecte a présenté un devis global de Fr. 476'300.00 basé sur toutes les soumissions. L'augmentation s'explique par l'obligation de changer l'équipement actuel de la climatisation et de la chaudière. Il est donc demandé au CG d'augmenter l'enveloppe et d'approuver l'engagement de ce crédit sous la forme d'un crédit complémentaire dont le montant final de Fr. 906'000.— se détaille comme suit :

- Fr. 350'000.— pour l'acquisition du bâtiment
- Fr. 476'000.— pour les travaux de rénovation des installations intérieures (montant adapté)
- Fr. 80'000.— pour les mesures transitoires (subventions à la production laitière)

D'autre part, la commune propose de régler le montant de Fr. 131'000.00 avancé par le groupe de soutien de la manière suivante :

- Fr. 11'000.— abandon de créance
- Fr. 120'000.— montant remboursable aux créanciers sur 10 ans par la nouvelle société d'exploitation à créer

4.1 Rapport de la commission "Agriculture"

La commission est favorable à ce crédit d'engagement pour autant que les conditions arrêtées au mois de juin soient respectées, soit :

- fusion des laiteries de Champsec et Bruson afin de dégager des subventions cantonales
- production annuelle minimum de 650'000 litres de lait

Le conseiller communal Yves Bruchez informe que la quantité de lait actuelle est légèrement inférieure à l'année dernière mais devrait se rétablir rapidement.

4.2 A la question : Acceptez-vous l'adaptation du crédit d'engagement de la laiterie de Champsec, de Fr. 550'000.— à Fr. 906'000.—, assorti des conditions exigées ?

Le CG accepte par 35 voix pour et 1 abstention.

5. Crédits complémentaires 2011 - décision

Trois crédits complémentaires sont soumis au CG :

- EMS Multisites Bagnes/Orsières	Aff. sociales	Fr. 237'000.—
- Travaux de sécurisation de la forêt des Miaux	Sécurité	Fr. 130'000.—
- Location du Hameau à Verbier	Sécurité & Culture	Fr. 96'000.—

Montant total des crédits complémentaires : Fr. 463'000.—

5.1 Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion donne un préavis positif.

5.2 A la question : **Acceptez-vous ces trois crédits complémentaires pour un montant total de Fr. 463'000.— ?**

Le CG accepte 35 voix pour et 1 abstention.

6. Budget 2012 - décision

Le bureau du CG remercie l'administration communale et tout particulièrement M. Maret, directeur du service financier, pour la mise à disposition très rapide des budgets. Le bureau du CG propose de traiter ce point de la manière suivante :

- 6.1 Examen du budget de la Municipalité et des SIB
- 6.2 Rapport de la commission de gestion
- 6.3 Liste des objets pour lesquels un vote séparé a été demandé
- 6.4 Décision sur le budget global 2011
- 6.5 Décision sur les crédits d'engagement
- 6.6 Détermination sur les objets faisant l'objet d'une demande de vote séparé

6.1 Examen du budget de la Municipalité et des SIB

Le président du Conseil général, François Corthay, rappelle que le budget 2012, 1^{ère} version, présentait un déficit de 3,7 millions. La Commission de gestion, jugeant ce déficit inacceptable, a demandé à l'administration communale une réduction des coûts. La commission des finances a retravaillé ce budget et le bureau du CG l'en remercie.

La liste des corrections soumise au CC a été entérinée par ce dernier en date du 6 décembre 2011 puis portée à la connaissance du CG. Ces mesures permettent d'équilibrer le budget 2012.

Cependant, le bureau du CG constate que les économies de charges préconisées par la commission de gestion sont peu importantes. François Corthay rappelle le très gros programme d'investissement de notre Commune. Il le met en parallèle avec la baisse de la conjoncture et les perspectives peu encourageantes de notre tourisme pour les années à venir. Il estime nécessaire de faire preuve d'une grande rigueur sur les frais de fonctionnement de l'administration communale. Les comptes annuels se doivent de dégager de belles marges d'autofinancement afin de donner à l'administration les moyens de ses ambitions sans laisser une dette trop lourde aux prochaines générations et sans pour autant laisser de côté le rôle social de la commune.

Le président Christophe Dumoulin présente globalement les budgets 2012 ainsi que les modifications apportées. Il précise que le résultat déficitaire de 3,7 millions présenté dans la 1^{ère} version du budget du 25 octobre 2011 a été mis en évidence afin de montrer le mécontentement de l'administration par rapport aux conséquences de la RPT II (nouvelle répartition des tâches entre Canton et Communes).

Le 6 décembre 2011, le CC a accepté la liste des corrections apportées au budget comme suit :

Budget de fonctionnement :

- a) report de certains éléments sur les comptes 2011 :
 - subventions déficit projet de défense forêt des Miaux : -/- Fr. 130'000.—
 - vente d'énergie : correction (report mois d'été sur mois d'hiver) : + Fr. 1'000'000.—
 - société VPA – diminution subvention 2012 : -/- Fr. 200'000.—
- b) réévaluation des recettes fiscales 2012 : + Fr. 1'100'000.—
- c) décision de surseoir à la création de nouveaux postes en 2012 (coordinateur des manifestations, chargé de communication, coordinateur sportif, collaborateurs sentiers pédestres) : -/- Fr. 228'000.—
- d) ajustement des dépenses de la Police Municipale (1,8 EPT au lieu de 2.3 EPT) et des honoraires et prestations de services : -/- Fr. 70'000.—

Budget d'investissement :

- retenue collinaire de la Chaux : report de l'investissement, des études seront encore faites sur ce projet) : -/- Fr. 1'250'000.—
- retenue collinaire du Moneyeux (idem) : -/- Fr. 350'000.—
- télécabine Châble-Bruson : réajustement du montant à 5 millions : -/- Fr. 1'000'000.—

Budget final équilibré soumis après corrections :

- Recettes de fonctionnement :	Fr. 107'371'890.—
- Dépenses de fonctionnement :	Fr. 87'462'670.—
- Marge d'autofinancement :	Fr. 19'909'220.—
- Amortissements :	Fr. 19'879'100.—
- Résultat net (bénéfice)	Fr. 30'120.—
- Investissements nets	Fr. 66'095'500.—
- Insuffisance de financement	Fr. 46'186'280.—

Le budget d'investissement prévu ne nécessitera pas un recours à l'emprunt.

M. Christophe Dumoulin précise que le poste "honoraires et prestations de services pour les infrastructures touristiques" relatifs aux transports publics présente une augmentation de Fr. 250'000.— justifiée par le fait de l'adaptation de l'indice des prix de l'ASTAG, le renforcement du service de bus dû à la Patrouille des Glaciers et la mise sur pied d'une navette/transports publics à l'année sur Verbier (y compris le village).

M. Dumoulin revient également sur le projet de salle de Médran et précise qu'au sein du conseil de fondation du VFA, personne ne s'est manifesté contre le projet de cette salle. Par contre le conseil de fondation du VFA a fait part de son désir d'être membre fondateur du conseil de fondation de la salle de Médran.

Le CC propose d'adopter ce budget présenté de façon globale et espère un "gentlemen's agreement" entre le CC et le CG.

Le président du CG retient trois points essentiels : un budget équilibré, le problème "RPT II" qui engendre un déséquilibre manifeste pour les régions touristiques ainsi qu'une demande de vote globale qui est cependant contraire aux droits du législatif.

6.2 Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion donne un préavis favorable à l'acceptation du budget dans sa globalité. La commission demande cependant au service financier de travailler un plan de mesure d'économies qui devra être présenté en juin 2012.

Le président de la commission des finances, Stéphane Luisier, explique qu'un des objectifs du service des finances pour 2012 est de trouver des économies de charges. Il présentera en juin les premières mesures allant dans ce sens.

Le président du CG tient à faire un petit rappel concernant les quatre crédits d'engagements votés lors du plénum en décembre 2010 soit : l'aménagement des rues de Verbier ainsi que les trois parkings souterrains de Verbier. Ces crédits étaient basés sur des budgets estimatifs. Les budgets définitifs détaillés se doivent d'être présentés au CG pour approbation avant de débiter ces travaux. Il en est de même pour le Centre sportif avant le début des travaux.

6.3 Liste des objets pour lesquels un vote séparé a été demandé

Cinq postes feront l'objet d'un vote séparé soit : le poste d'archiviste/conservateur du patrimoine, l'investissement d'un quadromat à la place Ermitage/Verbier, le livre de photographies géologiques et le Foulon de Fontenelle. Le budget d'étude de la salle de Médran fera également l'objet d'un vote séparé à bulletin secret.

6.4 Décision sur le budget global 2012

Avant de passer au vote, le conseiller communal Stéphane Luisier précise que la manière dont le 1^{er} budget a été présenté était voulue. Le message-retour des représentants politiques a confirmé l'opinion du service des finances quant au travail à mettre en place pour stabiliser le budget de fonctionnement communal. La commission des finances se doit d'être prête et vigilante. Le CC a adopté à l'unanimité le 6 décembre les budgets de fonctionnement et investissement corrigés. M. Stéphane Luisier incite le CG à faire de même. Il rajoute que la situation financière de la commune est bonne, par contre la situation des infrastructures communales pourrait être améliorée. Il souhaite également que lorsque le CG s'engage dans un projet, il persévère et suive la ligne fixée afin d'arriver au but fixé.

Comme annoncé en préambule, le budget global sera voté à bulletin secret. La demande a été déposée en bonne et due forme et munie des signatures nécessaires (10% des membres du CG). Le CG va se prononcer sur le budget global de fonctionnement et d'investissement 2012 de la Commune de Bagnes et des SIB en une seule fois, excepté les objets qui seront votés séparément.

La conseillère Anne Gachoud fait part de son appréhension quant aux projets présentés et appelle à la prudence, vu la situation monétaire internationale et les troubles de la zone Euro. La Commune aura-t-elle l'argent de son ambition ? Elle se demande s'il ne serait pas plus sage de reporter certains projets dans un temps futur plus propice tout en privilégiant dans l'immédiat principalement les investissements dans les domaines prioritaires (domaines santé, sécurité, ...).

Le président Christophe Dumoulin tient à préciser qu'il n'est nullement question de s'engager pour un chèque en blanc pour la salle de Médran. La décision d'investir dans la construction proprement dite appartiendra effectivement au CG, mais cette décision ne sera pas prise lors de ce plénum. D'abord, le CG doit se prononcer sur un crédit de 2 millions pour la suite de l'étude permettant l'établissement des plans détaillés, la mise en soumission et la mise à l'enquête. Ces éléments seront utiles et nécessaires afin de permettre une levée des fonds et une recherche de financement auprès des privés.

Le conseiller Manu Coquoz dénonce l'argumentation qui est faite pour justifier le vote à bulletin secret. Le fait de prétendre que les conseillers généraux ont besoin de se réfugier derrière un bulletin de vote afin d'oser exprimer leur opinion, ne représente rien d'autre qu'une marque de mépris à leur endroit. M. Coquoz n'attend pas des jours meilleurs pour les projets communaux mais plutôt leurs réalisations.

Le vote à bulletin secret est néanmoins maintenu. Certains membres du CG ont effectivement fait part d'une certaine pression et de leur difficulté de voter à main levée.

Le conseiller Willy Fellay encourage l'administration à investir puisque elle en a les moyens et elle se doit de montrer le chemin à suivre.

- A la question à bulletin secret : **Acceptez-vous les budgets 2012 de fonctionnement et d'investissement hormis les objets faisant l'objet d'une demande de vote séparé de la Commune de Bagnes et des SIB ?**

Le CG accepte par 33 voix pour, 5 refus et 1 abstention.

6.5 Décision sur les crédits d'engagement

a. Fondation Silène – Fr. 1'600'000.—

Mme Simone Carron a soumis au Conseil communal un projet de 10 appartements à encadrement médico-social sous la forme d'une fondation.

Mme Carron propriétaire de 2 parcelles à Villette en fait don à cette fondation. De plus, les bénéfices sur les ventes immobilières qu'elle réalisera sur ces parcelles seront également affectés au financement de cette fondation. La surveillance de cette fondation sera effectuée par le CMS d'Entremont.

Elle demande la participation de la Commune de Bagnes au financement de ce projet.

Le CG doit se prononcer sur la participation communale totale se montant à 1,6 millions. Le montant porté au budget 2012 est de Fr. 500'000.—.

Rapport de la commission "Affaires sociales-Santé-Sécurité"

La commission est favorable à ce projet.

Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion est favorable et tient à relever que c'est un projet d'avenir.

- A la question : **Acceptez-vous le crédit d'engagement total de Fr. 1'600'000.— relatif au projet de la Fondation Silène ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

Le président du CG remercie chaleureusement Mme Simone Carron, initiatrice de ce projet pour ce geste magnifique en faveur des personnes âgées de notre région.

b. Création d'un poste d'archiviste/conservateur du patrimoine – Fr. 124'000.—

La commission tourisme est favorable à cet engagement. Le conseiller Stéphane Luisier insiste sur la nécessité d'un archiviste à la Commune de Bagnes. Les archives communales ne sont pas réellement tenues à jour. De plus, ce domaine est soumis à une loi cantonale.

Le président François Corthay rappelle le postulat déposé par Christian Maret portant sur les engagements de personnel et la possibilité de sous-traiter certaines tâches. Il déplore le manque de précisions dans la présentation de cet objet qui aurait dû être accompagné d'une description de fonction et d'un cahier des charges précis comme l'exige la commission de gestion dans son pv. Cette réflexion concerne également d'autres nouveaux postes communaux.

Selon le conseiller communal Stéphane Luisier, le CC a toujours été transparent par rapport aux demandes du CG. Il déplore cependant que cette transparence ne soit pas réciproque, notamment lors des mises en commun.

- A la question : **Acceptez-vous la création d'un nouveau poste d'archiviste/conservateur du patrimoine pour un montant de Fr. 124'000.— ?**

Le CG accepte par 22 voix pour, 10 voix contre et 6 abstentions.

c. Installation d'un quadromat sur la place de l'Ermitage/Verbier – Fr. 267'000.—

Rapport de la commission "Agriculture-Environnement"

L'emplacement définitif de ce quadromat est lié au parking souterrain de l'Ermitage. La commission s'oppose à son enfouissement. Il est d'avis de reporter la pose de ce quadromat. Elle propose de faire un bilan après la saison d'hiver, en avril 2012, sur l'écopresse avant de se prononcer. Si nécessaire, un crédit complémentaire pourra être demandé courant 2012.

- A la question : **Acceptez-vous l'installation d'un quadromat sur la place de l'Ermitage à Verbier pour un montant de Fr. 267'000.— ?**

Le CG refuse par 26 voix contre, 4 voix pour et 8 abstentions

d. Réalisation d'un livre de photographies géologiques – Fr. 90'000.—

Rapport de la commission "Agriculture-Environnement"

La commission propose de reporter cet objet au budget 2013.

- A la question : **Acceptez-vous la réalisation d'un livre de photographies géologiques en 2012 pour un montant de Fr. 90'000.— ?**

Le CG refuse par 25 voix contre, 2 voix pour et 11 abstentions

e. Réfection du foulon à Fontenelle – Fr. 60'000.—

Rapport de la commission "DAT"

La commission ne voit pas la nécessité fondamentale de la réfection de ce foulon. De plus, étant difficile d'accès, il serait utile de le déplacer et le reconstruire ailleurs ou alors de le vendre en l'état. La commission n'est pas favorable à cet objet, par mesure d'économie.

- A la question : **Acceptez-vous la réfection du foulon à Fontenelle pour un montant de Fr. 60'000.—?**

Le CG refuse par 31 voix contre, 1 voix pour et 6 abstentions

f. Le prolongement de l'étude pour la salle de Médran – Fr. 2'000'000.—

Un crédit de 2 millions pour l'étude d'une salle culturelle avait été accepté par le Conseil général dans le cadre du budget 2011. Ce crédit a permis de monter un dossier de mise à l'enquête qui a été présenté lors de la séance plénière du 22 novembre dernier. Un nouveau crédit de 2 millions est demandé pour l'établissement des plans détaillés, des appels d'offres et des mises en soumissions ainsi que pour la recherche de fonds.

Rapport de la commission "Tourisme & culture"

La commission souhaite que la salle puisse satisfaire aux concerts du VFA. Elle estime nécessaire que le VFA fasse partie de la fondation de la salle de Médran. En plus du financement de l'investissement, un montant de réserve pour les frais de fonctionnement doit être prévu. La commission donne un préavis positif à l'octroi de ce crédit pour la finalisation du projet en vue de sa mise à l'enquête prévue en avril 2012.

Mme la conseillère Andrée-Noëlle Filliez souhaite des garanties de la part du VFA. De plus, elle fait part de l'avis de plusieurs contribuables bagnards demandant des garanties financières avant la mise à l'enquête. Mme Filliez craint également l'accumulation des gros chantiers simultanés sur Verbier.

M. le président Christophe Dumoulin précise qu'il ne s'agit pas pour l'instant de la construction de la salle mais de son étude. Ce projet doit se construire dans le cadre du complexe des 3Rocs et il est impensable d'attendre que le chantier des 3Rocs soit terminé et de reporter ce projet. De plus, ce

n'est nullement la Commune de Bagnes qui construit cette salle mais une fondation actuellement en création. Les recherches de fonds ont débutés activement.

Le crédit de 2 millions accepté en décembre 2010 a servi à financer l'avant-projet et l'étude de faisabilité d'une telle salle. La participation communale totale se monte à 26,5 millions y compris les 4 millions de frais d'étude.

Aujourd'hui, les 2 millions demandés sont nécessaires pour l'établissement des plans détaillés, des appels d'offres et des mises en soumissions. Tout cela permettra d'aboutir à la mise à l'enquête publique ainsi qu'à l'établissement d'un business plan. L'établissement de ces détails est également nécessaire à la recherche de financement. Ce n'est en aucun cas un chèque en blanc.

Rapport de la commission de gestion

La commission souhaite qu'un business plan, financé dans le crédit des 2 millions, soit établi afin d'avoir une analyse professionnelle sur le fonctionnement futur de cette salle. Le financement doit impérativement être obtenu avant le démarrage des travaux avec une participation communale maximale de 26,5 millions et un fonds de réserve pour les coûts d'exploitation et d'entretien futurs de cette salle.

M. le conseiller Bertrand Vaudan estime que cette salle est une opportunité immédiate pour la création d'un outil pour le tourisme et la culture à Bagnes. Cette salle vient compléter l'offre touristique, même en dehors de la saison hivernale.

- A la question à bulletin secret : **Acceptez-vous le prolongement de l'étude de la salle de Médran pour un montant de Fr. 2'000'000.— sous les conditions de la présentation d'un business plan, du financement complet de l'investissement avant le début des travaux, du montant maximum investi par la Commune de Bagnes fixé à 26.5 millions y compris les 4 millions de frais d'étude, de la création d'un fond de réserve pour les coûts d'exploitation et d'entretien de la salle et de l'intégration de représentants du Verbier Festival dans le développement du projet ?**

Le CG accepte par 29 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions

7. Divers

Informations :

- 7.1** Le président du CG souhaite officiellement la bienvenue au nouveau conseiller général M. Eugène Eugster, représentant du Parti Libéral-Radical, au sein de la commission "Affaires sociales-Santé-Sécurité". Ce dernier remplace M. Boris Augsburgger.
- 7.2** Le président du CG annonce la tenue de l'assemblée bourgeoisiale le jeudi 15 décembre 2011 à l'Aula du CO.
- 7.3** Les vacances des conseillers généraux doivent être transmises au plus vite !
- 7.4** Le comptage des voix lors des votations à main levée ayant dû être repris à plusieurs fois pour arriver au nombre exact, le secrétaire du CG propose, sur le ton de la plaisanterie, d'instaurer le vote électronique.
- 7.5** Le président Christophe Dumoulin remercie le CG pour l'approbation des budgets et des divers objets.
Il revient sur les redevances hydrauliques et les retours de concession. Il attire l'attention sur les revenus liés à la présence du barrage de Mauvoisin sur le territoire communal. Il ignore cependant ce qu'il va se passer en 2042. Deux voies sont envisageables : soit le renouvellement de la concession, auquel cas la commune continue d'en retirer des bénéfices tel qu'aujourd'hui, soit la commune devient propriétaire et par là-même producteur d'électricité. En conclusion, la valeur du mur dépend de l'eau concédée servant à faire tourner les turbines. Sans concession, aucune valeur.

- 7.6** Le conseiller général Willy Fellay se permettra de solliciter financièrement les conseillers généraux, communaux et chefs de services. Il a en effet été approché par le centre de formation de ski nordique du Valais Romand. Des fonds sont recherchés.
- 7.7** Le conseiller communal Stéphane Luisier remercie le CG pour la confiance témoignée et pour avoir accepté ces budgets 2012 à 86,84 % !
- 7.8** Mme la conseillère communale Raymonde Selz informe que la remise de l'ouvrage de la crypte aura lieu le 15 décembre 2011 et la mise en fonction de cette crypte aura lieu le 20 décembre 2011. Une cérémonie aura lieu en 2012 afin de marquer la remise de l'ouvrage à la paroisse de Bagnes.

Pour terminer, le président du CG, au nom du bureau, remercie les élus et chefs de service pour leur engagement au service du bien public, des citoyens et hôtes de notre commune durant toute cette année 2011. Il souhaite de bonnes fêtes à chacun ainsi qu'à toute leur famille et les meilleurs vœux pour l'année 2012.

Clôture de la séance à 22 h 30.

La secrétaire
Catherine Dumoulin

Pour le Conseil Général
François Corthay
Président du CG
Nicolas Jost
Secrétaire du CG